

SENTINELLES DE LA NUIT 2023

Protocole des maraudes

Région Normandie

Ce document rassemble la méthodologie nécessaire pour l'organisation des actions contre les éclairages illégaux. Il n'y a pas qu'une seule façon de faire et vous êtes libres d'adapter cette méthode à vos enjeux locaux. Néanmoins il est important que nous récoltions toutes et tous les mêmes données afin de pouvoir les mettre en commun et les exploiter au niveau national.

En amont de la maraude

Etape 1 : Organisation

- Inscrivez votre maraude sur [le tableau commun](#).

A noter : l'action doit se dérouler après 1h du matin. Idéalement, la maraude est réalisée à plusieurs.

Vous pouvez vous déplacer de la manière qui vous semble la plus adéquate. Le vélo peut être une solution pour se déplacer rapidement et facilement d'un quartier à un autre.

Etape 2 : Préparation du matériel



- Téléchargez l'application Sentinelles de la Nature sur votre smartphone et créez votre compte (ou connectez-vous).
NB : Faire un essai de l'application et de son fonctionnement avant de partir en maraude.
- Imprimez le KIT maraude (notamment le courrier de sensibilisation à distribuer, en plusieurs exemplaires).
- Préparez un stylo et un support .

Lors de la maraude

➔ **Restez toujours sur la voie publique !**

Réaliser un signalement sur l'application pour :

- Les commerces, bureaux, enseignes allumés ;
- Les parkings allumés ;
- Les parcs et jardins allumés ;

- Les monuments et ponts allumés ;
- Les projecteurs à orientation réglable qui ne sont pas orientés vers le sol ;
- Les abris bus et les panneaux publicitaires allumés.

Etape 1 : Signaler sur Sentinelles de la Nature

Vérifiez que la géolocalisation de votre mobile soit bien activée.

Ouvrez l'application et connectez-vous (Cliquez sur « me connecter »).

Il est possible qu'une synchronisation des données dure quelques secondes. Si l'application ne vous géolocalise pas, fermez l'application, réactivez la géolocalisation de votre mobile puis rouvrez l'application.

1. Cliquez sur l'onglet « Campagnes »
2. Cliquez à nouveau sur « Sentinelles de la Nuit »
3. Cliquez sur le bouton rouge SIGNALER
 - a. Ajoutez une photographie : **dans la mesure du possible, prendre des photos nettes avec l'éclairage et le nom de l'enseigne visibles**
 - b. Cliquez sur le bouton rouge « Ajouter la photo »
 - c. Localisez précisément le signalement sur la carte
 - d. Indiquez dans les observations :
 - **Le jour et l'heure d'observation** exactes
 - Le type d'éclairage, si la photographie n'est pas explicite
 - La distribution ou non de courrier de sensibilisation pour ce signalement
 - e. Cliquez sur le Bouton « Terminer »

Tutoriel vidéo pour réaliser un signalement sur le site internet :

<https://www.youtube.com/watch?v=qL-3ifyjnFO>

Tutoriel complet pour réaliser un signalement sur l'application mobile : voir le document suivant « Tuto signalement » dans le kit de mobilisation.

Etape 2 : Distribuer le courrier de sensibilisation

Pour les commerces, bureaux, enseignes et parking allumés, en complément du signalement, **distribuez le courrier de constatation** préalablement imprimé. **Glissez le dans la boîte aux lettres ou sous la porte.**

Remplissez les éléments manquants à l'aide d'un stylo : nom de la structure, adresse, code postale, date, heure, N° du signalement (visible après réalisation et envoi du signalement Sentinelles de la Nature)) et prénom (ou pseudo) du bénévole.

Arrêtez la maraude lorsque les premiers signes de fatigue se font ressentir.

Merci pour votre action et votre engagement !

Pour toute question ou retour, contactez les référentes de France Nature Environnement Normandie :

- Chargée de mission Sentinelles de la nature : sentinelle@fne-normandie.fr
- Coordinatrice : coordination@fne-normandie.fr